

Comment fait-on financièrement pour la dissolution d'un syndicat du collège au sein de la nouvelle Communauté au 01/01/2014 ?

La nouvelle CC prendra cette compétence et il y aura transfert de la compétence du syndicat vers la CC avec transfert de l'actif et du passif et dissolution du syndicat.

Un arrêté préfectoral prendra acte de ces nouvelles dispositions.

Source : Pref89/DCPP/SRCL/Interco

Mise à Jour : 21 mars 2013.